



ILS PRECHENT LE RESPECT... ET NOUS IMPOSENT LE SUPPLICE

Coupable d'un management toxique depuis son arrivée, la direction de l'établissement et une partie de son encadrement ont, ces derniers jours, franchi une étape supplémentaire dans ce qu'ils osent appeler le « redressement de la Maison d'Arrêt de Dijon ». Et on parle ici du flicage en bonne et due forme du personnel, absolument pas de remettre de l'ordre en détention pour nos pensionnaires !

Contrôles à l'entrée : la morale à géométrie variable

Un chef au passé chargé se permet de contrôler les agents à l'entrée. Celui-là même qui se pavanait récemment en pleine page du journal local tout sourire ! Drôle de sens des priorités. Et surtout : quel message pour les personnels qui, lui, n'a rien à se reprocher ? On ne demande pas à la hiérarchie d'être parfaite. Mais quand on a un passé digne de quelques psaumes, on évite de jouer les inquisiteurs. **Ceux-là même qui se plaignent aujourd'hui du climat local oublient commodément qu'ils en ont longtemps alimenté d'autres, bien plus toxiques. La cohérence, paraît-il, n'est pas livrée avec le galon.**

Le **SLP FO Justice MA Dijon** se permet donc de rappeler une règle qu'un encadrant digne de ce nom se devrait d'appliquer ou au minimum s'enquérir :

- *Article R. 114-7 du Code de la sécurité intérieure : respect de la dignité et présomption d'innocence des agents.*

« Pourquoi vois-tu la paille dans l'œil de ton frère et ne remarques-tu pas la poutre qui est dans le tien ? » (Matthieu 7:3)

On lui a pardonné son passé. On ne pardonnera pas ses méthodes.

Direction complice : quand la parole des agents ne vaut rien

Suite à un incident en détention, le personnel présent accompli une fouille de cellule. Fort mécontent, les deux pensionnaires de cette cellule sollicitent la direction afin de contester la légitimité de cette fouille. Et là on bascule dans l'inédit, dans la honte et le discrédit : **La direction encourage des personnes incarcérées à déposer plainte contre des agents sans même leur demander leur version des faits.** Présomption d'innocence ? Référence au terrain ? Confiance envers ceux qui font tourner la détention ? Aux oubliettes.

Madame la Directrice, Le **SLP FO Justice MA Dijon** avait déjà compris que la parole des agents n'était pas en odeur de sainteté depuis votre arrivée. Au même titre que votre façon de faire, n'attendez pas de vos agents de la compréhension et du soutien inconditionnel.

Non contente d'épuiser vos collaborateurs, nombreuses sont les remontées de vos méthodes managériales toxiques. Le règne par la terreur ne fonctionnera pas à Dijon, vous n'êtes plus à Nantes à la tête de l'action sociale, vous êtes censé diriger un établissement pénitentiaire !

- Décret du 30 mars 2017 – Code de déontologie : impartialité, équité, loyauté envers les personnels. → Accorder plus de crédit aux détenus qu'aux agents, c'est contraire à l'éthique du Service Public.

Si la direction cherche un miracle... qu'elle commence par ressusciter le respect.

Le **SLP FO Justice MA Dijon** exige la réaffectation de l'officier infrastructure sur un autre secteur. **ON NE DEMANDE PAS A UN PYROMANE DE GERER LA PROPAGATION DU FEU !**

Le **SLP FO Justice MA Dijon** demande à la direction de changer rapidement de dogme et de montrer du respect envers le personnel qui fait tourner chaque jour son établissement temporaire.

Le **SLP FO Justice MA Dijon** appelle le personnel de tout corps et de tous les horizons à ne pas céder aux méthodes scandaleuses et indignes de managers dignes de ce nom !

LA MAISON D'ARRET DE DIJON, C'EST NOUS ! ! ! ! !

Pour Le Bureau Local,
Le secrétaire Local

SLP FO Justice MA Dijon
Le : 03.11.2025

